17 04 23

Département du CALVADOS Arrondissement de CAEN Canton CAEN 1 Commune de VERSON (14790)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION 28/03/2023 L'an deux mille vingt trois

Le 3 avril à 20 h

DATE D'AFFICHAGE

Les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de Madame Nathalie DONATIN, Maire.

28/03/2023 ----ENVOI EN PRÉFECTURE

Etaient présents : Mme Nathalie Donatin, Maire.

Mmes Brioul, Delbecque, Lanfranc de Panthou, Perrier, MM. Deau, Gué, Joubin, Le Bourgeois, Adjoints. Mmes Grenèche, Héroult, Le Déroff, Letourneur, Roux, Vandercamère-Desmortreux, MM. Courteille, Deloget, Fouchet, Grelier, Le Rétif, Monsimier, Péru, Pignorel, Simon, Conseillers.

NOMBRE DE MEMBRES

11 AVR. 2023

Absents excusés :

EN EXERCICE: 27

M. Stoffel donne pouvoir à Mme Perrier.

PRÉSENTS: 24

M. Bouchard donne pouvoir à M. Le Rétif.

5: 24

Mme Quesnel.

VOTANTS: 26

Secrétaire de séance : Monsieur Le Bourgeois

OBJET: MODIFICATION DE L'AP/CP POUR LE PROJET DE RENOVATION ET EXTENSION DU RESTAURANT SCOLAIRE

Monsieur Deau, maire-adjoint aux finances, rappelle qu'une autorisation de programme (AP) a été ouverte en 2021 pour l'opération de « rénovation/extension du restaurant scolaire » permettant la programmation pluriannuelle du financement de cette opération et une répartition sur plusieurs exercices budgétaires (2021-2023).

Il convient de réviser cette autorisation de programme (AP) et les crédits de paiements (CP) :

- pour la prolonger d'une année, jusqu'en 2024,
- pour réviser le montant de l'AP compte-tenu de l'évolution de l'estimation budgétaire de l'opération,
- pour inscrire les CP prévus au Budget Primitif 2023.

L'actualisation n°1 prend la forme suivante :

Montant de l'AP révisé	CP 2021	CP Réalisés 2021	Crédits à reprendre	CP 2022	CP Réalisés 2022
2 013 700 €	30 000,00 € (BP 2021)	17 803,61 €	12 196,39 €	250 000,00 € + 12 196,39 € de RAR = 262 196,39 € (BP 2022)	82 398,54 €
Crédits à reprendre	CP 2023 révisés	CP 2024 prévisionnels			
83 651,28 €	895 071,55 € + 83 651,28 € de RAR = 978 722,83 € (BP 2023)	934 775,02 €			

Il est rappelé que la commune sollicite des subventions à hauteur de 80% du montant des travaux HT et cofinancera le projet sur ses fonds propres. Elle récupérera également la TVA via le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA).

VU les articles L 2311-3 et R 2311-9 du code général des collectivités territoriales relatifs aux autorisations de programme et crédits de paiement,

Considérant l'avis de la Commission finances réunie le 21 mars 2023,

Il est proposé au conseil municipal:

- D'approuver l'actualisation n°1 de l'autorisation de programme et des crédits de paiement relative au projet de rénovation/extension du restaurant scolaire telle que présentée ci-dessus ;
- D'autoriser Madame la Maire à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

La Maire.

Nathalie DONATIN